

COMMUNE DE DOMONT

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2019

Nombre de Conseillers
en exercice : 31
Présents : 21
Votants : 30

L'an deux mil dix-neuf, le 21 février à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal, sur convocation adressée le 15 février, s'est réuni
à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de
Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-François AYROLE, Madame Françoise MULLER, Madame Alix LESBOUEYRIES, Madame Emilie IVANDEKICS, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Patrick BRISSET, Monsieur Jean-Claude HERBAUT Adjoint au Maire, Monsieur Régis PONCHARD, Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Michèle HINGANT, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Fabrice FLEURAT, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Madame Judith SOLARZ, Madame Christèle REYTIER, Monsieur Mickaël HIN, Monsieur Gérard BABLON, Monsieur Didier SOAVI, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jérôme CHARTIER, Adjoint, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN
Madame Françoise MULLER, Adjointe au Maire, Pouvoir à Madame Michelle HINGANT jusqu'à son arrivée à 19h47
Monsieur Laurent GUIDI, Adjoint, Pouvoir à Madame Alix LESBOUEYRIES
Madame Jeannine CLAUQUIN, Conseillère Municipale, Pouvoir à Rolande RODRIGUEZ
Madame Monique PAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Monsieur Régis PONCHARD
Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Mickaël HIN
Madame Mona AMIROUCHE, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Valérie GUERINEAU
Monsieur Christian GAY-PEILLER, Conseiller Municipal, Pouvoir à Madame Marie-France MOSOLO
Madame Josette MARTIN, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Christèle REYTIER
Madame Aurélie DELMASURE, Conseillère Municipale, Pouvoir à Monsieur Didier SOAVI

ABSENT : Monsieur Michel WIECZOREK

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Régis PONCHARD

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire apporte une précision quant au déroulement du grand débat national dont une réunion publique a eu lieu le 18 février dernier en indiquant que les élus pouvaient prendre la parole lors de ces rencontres mais en respectant le principe de neutralité, l'important étant de faire participer les citoyens quels qu'ils soient et pas seulement les élus, quelle que soit leur étiquette politique. Monsieur le Maire ajoute qu'une seconde réunion publique est prévue le 11 mars prochain.

Puis, aucune autre remarque sur ce thème n'étant faite, la séance du conseil municipal du 21 février 2019 est ouverte.

1) Approbation du compte rendu analytique (relevé de décisions) du Conseil Municipal du 8 novembre 2018

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

ADOpte le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018.

2) Décisions du Maire (Décisions du numéro DEC-2018-114 au numéro 2018-129) :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE les décisions suivantes prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal.

Décision n°2018-114 : portant consignation du prix d'un bien préempté sis 36 avenue de l'Europe. Cette décision annule et remplace la décision du Maire n°DEC-2018-100

Décision n° 2018-115 : prévoit de souscrire un avenant n°1 au marché public n°MP18002 Lot 2 (Travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux lot n°2 Plomberie avec l'entreprise CHRETIEN (95580 ANDILLY)

Décision n°2018-116 : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune et Roger et Aliza SOLEIL à compter du 12 novembre 2018 et pour une période de 10 mois pour un logement sis 7 rue Jacques Brel qui est actuellement inoccupé en attendant d'être vendu.

Décision n° 2018-117 : portant attribution du marché MP18022 ayant pour objet « Fourniture et pose de mobilier scolaire, périscolaire et restauration scolaire, périscolaire et restauration scolaire »

- A la société MBS (95330 DOMONT)
- Type de marché : à prix unitaires
- Pour un montant de 21 000 Euros HT

Décision n°2018-118 : portant signature d'un contrat de mise à disposition de la salle des Fêtes avec la société « Bouygues Immobilier » pour une réunion publique dans le cadre du projet de l'aménagement Cœur de ville pour un tarif de 595 euros

Décision n°2018-119 : portant acceptation d'un don et legs de 150 euros qui a été encaissé au profit du CCAS

Décision n°2018-120 : Attribution du marché public MP18025 ayant pour objet « Marché de Noël »

- A la société MISE EN SCENE (17138 PUILBOREAU) pour le lot 1 Installation électrique et astreinte pour un montant forfaitaire de 4200 euros HT ; lot 2 : Sonorisation du site pour un montant de 1750 euros HT et pour le lot 4 : Montage et démontage des chalets pour un montant forfaitaire de 9800 euros HT

- A la société CONCEPT EVENEMENT pour le lot 3 : Mise en disposition, montage et démontage d'une patinoire pour un montant forfaitaire de 9000 euros

Décision n°2018-121 : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune et Christophe et Agnès DOMAN pour une maison sise 64 rue de la République dont la cession est prochaine afin d'éviter les squats.

Décision n° 2018-122 : portant signature d'une convention d'occupation précaire entre la commune et Madame Lucie MOREIRA, pour une bâtisse sise 34 avenue Jean Jaurès et dont l'appartement situé au premier niveau est actuellement inoccupé, en attendant d'être vendue

Décision n°2018-123 : portant attribution du marché n° MP18027 Travaux de requalification de la RD11 Lot 1 VRD à la société SNC EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST à prix forfaitaires pour un montant de 199 580,00 euros HT

Décision n° 2018-124 : portant attribution du marché MP18027 ayant pour objet Travaux de requalification de la RD11 rue Jean Rostand Lot 2 Espaces verts : à la société DESIGN PARCS L.DESMIDT (95350 PISCOP) à prix forfaitaires pour un montant de 23 610,32 euros HT.

Décision n° 2018-125 : portant acceptation d'un don et legs de 150 euros qui sera encaissé au profit du CCAS de Domont.

Décision n°2018-126 : portant signature d'un avenant de prolongation à la convention d'occupation précaire entre la commune de Domont et Monsieur et Madame YABAS pour un bien appartenant à la commune sis 60 rue de la République pour éviter les squats et l'entretien de ce bien.

Décision n°2018-127 : Annulée

Décision n°2018-128 : de procéder à la signature d'un avenant à la convention signée en date du 17 juillet 2018 entre la commune et Monsieur SOLEIL et Madame DIRIL pour un bien sis 4 rue du Maréchal Joffre afin d'éviter les risques de squat et d'éviter l'entretien de ce bien.

Décision n°2018-129 : Exercice du droit de préemption urbain concernant le bien cadastré AR 127 sis 2-4 avenue du Lycée à Domont afin de contribuer à la création d'une offre nouvelle d'habitat social.

3) Renouvellement de la convention DOBUS avec Ile de France Mobilités :

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le renouvellement de la convention relative au DOBUS avec Ile de France Mobilités (anciennement STIF) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les éléments relatifs à ce thème.

4) Modification des représentants de la commune au Conseil d'Administration du CCAS

A l'unanimité, le conseil municipal,

ELIT Madame Marie-France MOSOLO en remplacement de Madame Emilie IVANDEKICS au Conseil d'administration du CCAS et **CONFIRME** le maintien des autres membres du Conseil d'Administration dans leurs fonctions (Madame Christèle REYTIER, Madame Rolande RODRIGUEZ et Madame Josette MARTIN)

5) Personnel communal : participation à la mise en concurrence pour la protection sociale complémentaire sur le risque santé :

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE la participation à la mise en concurrence pour la protection sociale complémentaire du personnel communal sur le risque santé avec le CIG de la Grande Couronne.

6) Personnel communal : modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous :

Grade(s) créé(s)	NOMBRE
Attaché hors classe à temps complet	1
Attaché à temps complet	1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint du patrimoine à temps complet	1

Grade(s) supprimé(s)	NOMBRE
Attaché principal	1
Rédacteur	1
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1

Assistant de conversation principal de 2 ^{ème} classe	1
Assistant de conservation	2

7) Convention relative à la mise à disposition temporaire d'agents du CIG

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition temporaire d'agents du CIG.

8) Convention avec l'association la ménagerie de l'improbable :

A l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE la signature de la convention avec l'association la ménagerie de l'improbable prévoyant la mise à disposition d'un local et la participation à la vie culturelle domontoise avec des actions notamment en faveur des jeunes et des seniors.

9) Consultation des assemblées sur le projet SAGE-Croult Enghien Vieille Mer

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien Vieille Mer.

10) Représentation-substitution de la Communauté d'Agglomération Communauté Paris Saclay » au sein du SIGEIF

A l'unanimité, le conseil municipal

AUTORISE la représentation-substitution de la Communauté d'Agglomération « Communauté Paris Saclay » au sein du SIGEIF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 21 février 2019 est levée à 20h15.

Frédéric BOURDIN
Maire

